

Rappel paiement des frais de restauration

Trimestre Janvier à mars 2019



Nous vous rappelons que la date limite d'encaissement des frais de restauration
était fixée au **18 janvier 2019**.

Les parents retardataires sont priés de se rapprocher au plus vite du service intendance.

Je vous remercie de votre compréhension.

Saint-Claude, Le 24 janvier 2019

La Gestionnaire,

Le Principal,